



LA RENTREE DES DIRECTEURS

Site des directeurs UFMICT CGT :

<http://www.sante.cgt.fr/Directeurs,24>

ou site de la Fédération Santé CGT- onglets professions et corps de direction.

En première ligne des restructurations appelées « réformes » par leurs concepteurs successifs, les directeurs s'échinent à écoper l'eau des déficits croissants en dépit des promesses de lendemains qui chantent malheureusement relayées par la plupart de leurs représentants dans les instances et groupes de travail.

L'application des critères de convergence financiers imposés par l'Union européenne, déclinée sous la forme d'un plan triennal, impose un milliard d'économie par an et pendant 3 ans à la fonction publique hospitalière !! Les personnels réagissent à juste titre et les directeurs sont au pied du mur.

Quel décalage entre l'auto satisfaction portée par un optimisme béat à rebours des réalités et le ressenti de la majorité des collègues si l'on se réfère à l'enquête IFOP commanditée par le SMPS ! L'encre des signatures des conventions constitutives des GHT est à peine sèche que près de la moitié des sondés estime que leur métier est en train de changer négativement tandis que les deux tiers estiment que leurs conditions de travail vont se dégrader. Comment en serait-il autrement avec la réduction généralisée de l'offre sanitaire et médico-sociale sur le territoire ?

Au fond, les résultats du sondage ne font que révéler le quotidien des directeurs, à savoir que :

- Les objectifs fixés sont très souvent inatteignables avec un système de financement complètement dépassé bien que soutenu par les syndicats majoritaires. Entre autres inconvénients, la T2A encourage la course à l'activité lucrative et favorise une concurrence vaine et dispendieuse entre les établissements ;
- Les postes mis à la vacance se raréfient, ce qui entrave les projets de mobilité (600 postes de DH ont été supprimés depuis 2007) ;
- L'amplitude de la journée de travail dépasse régulièrement les 10 heures dans les 3 corps de direction et une grande partie des récupérations réellement dues est perdue ;
- La mise en direction commune d'établissements devient la règle avec le plus souvent un autoritarisme accru et un affaiblissement du contenu des missions et des responsabilités ;
- Les intérimaires se multiplient et leur durée s'allonge au détriment des conditions de travail ;
- Les recrutements sont majoritairement « fléchés » quand ils ne sont pas purement et simplement réservés à des contractuels ou à des personnels faisant fonction ;
- La part variable et aléatoire de la rémunération (NBI, emplois fonctionnels, primes d'exercice territorial, indemnités diverses et bientôt PPCR) prend progressivement le pas sur la rémunération indiciaire, ce qui rend les directeurs de plus en plus soumis à leur hiérarchie et aux DG d'ARS sans résoudre le raccourcissement de l'échelle des salaires au détriment de l'encadrement ;

- Le recul de 2 ans de l'âge moyen de départ à la retraite en raison de l'allongement de la durée de cotisation et de freins au déroulement de carrière comme l'échelon spécial de la hors classe des DH ou le pyramidage de grades contingenté budgétairement au détriment de la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Il est à noter que la dégradation continue du pouvoir d'achat des retraités incite également à différer les demandes de mises en retraite.

Il faut enfin souligner le divorce complet entre les discours ministériels valorisant le travail d'équipe et la différenciation artificielle et ringarde de gestion des corps de direction, avec par exemple le refus de conduire le chantier statutaire de l'unicité entre DH et D3S et le non alignement du nombre de parts de primes des directeurs de soins sur les DH et D3S.

Le collectif CGT des Directeurs a inscrit ces revendications à l'ordre du jour de réunions avec le Cabinet de la ministre et la DGOS.

Il appelle tous les directeurs à participer aux journées d'action organisées dès la rentrée par la CGT pour, d'une part dénoncer le gel du point d'indice, la baisse des effectifs et l'insuffisance des moyens indispensables à la qualité et la sécurité des prises en charge, d'autre part exiger la revalorisation des traitements et l'ouverture de négociations sérieuses sur l'amélioration des conditions de travail, pierre angulaire de la qualité du dialogue social dans les établissements.

Le collectif CGT encourage aussi vivement les Directeurs à se regrouper au niveau local le plus approprié pour mettre à jour et porter syndicalement leurs aspirations professionnelles spécifiques auprès des ARS. A partir du mois d'octobre, les militants CGT appelleront les directeurs à enrichir le cahier des revendications qui sera mis à leur disposition.

Yves RICHEZ

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • **e-mail** : ufmict@sante.cgt.fr